

Une nouvelle réalité en emploi!

Une personne proche aidante sur deux s'absente du travail en moyenne de 8 à 9 jours par année.

Monica

est enseignante et accompagne son petit frère ayant un handicap à ses rendez-vous médicaux.

Vincent

est estimateur en construction et proche aidant de sa fille de 14 ans ayant une déficience intellectuelle.

Marie-Laure

est préposée à la caisse et prend soin de son père ayant la maladie d'Alzheimer, qui vit en CHSLD.



Informez vos employés!

Les prestations d'assurance emploi pour les personnes proches aidantes, les prestations de compassion en cas d'une personne en fin de vie et certaines mesures gouvernementales peuvent aider vos employé-e-s à ne pas quitter leur emploi. www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/proches-aidants.html



Des organismes communautaires offrent

des services de répit, de soutien et d'accompagnement pour les aider. Pour plus d'informations: www.procheaidance.quebec/organismes-soutien

INFO-AIDANT

ÉCOUTE-INFORMATION-RÉFÉRENCES

1 855 852-7784

info-aidant@lappui.org

LAPPUI.ORG

Pour plus d'informations ou pour obtenir une formation sur le sujet :



Regroupement d'organismes engagés pour les personnes proches aidantes

☎ 514 524-1959
📘 ProcheaidanceQuebec
🌐 www.procheaidance.quebec

UQAR
Université du Québec
à Rimouski



Découvrez
ce que vous pouvez faire
pour soutenir
vos employé-e-s
proches aidant-e-s.



1

La conciliation travail/famille constitue **l'une des plus importantes solutions** pour l'attraction et la rétention des talents, en plus d'être bénéfique tant pour les personnes proches aidant-e-s que pour les employeurs.

Saviez-vous que...



1 employé-e sur 3
est proche aidant-e?



56 % des personnes proches aidantes
sont sur le marché du travail?



Qui sont les personnes proches aidantes?

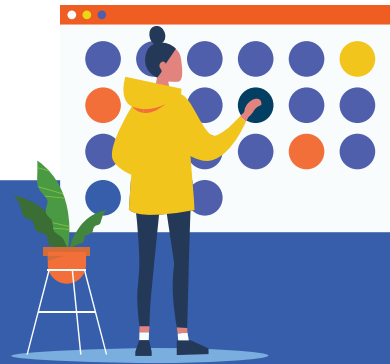
Toute personne qui apporte un soutien continu ou occasionnel, à titre de non-professionnel, à une personne ayant une incapacité temporaire ou permanente.

Qui soutiennent-elles?

Un parent, leur enfant, leur conjoint·e, un grand-parent, un beau-parent, un·e ami·e.

Quelles sont leurs responsabilités?

Visites, transport, travaux ménagers et d'entretien, planification des rendez-vous, gestion des finances, soins médicaux et personnels.



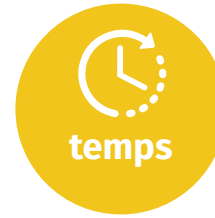
Les mesures de la loi:

- **2 jours** de congé rémunéré
- **8 jours** de congé non rémunéré
- **absence sans salaire** jusqu'à 16 semaines pour un adulte gravement malade ou blessé, 35 semaines pour un enfant
- **absence sans salaire** jusqu'à 27 semaines pour un adulte en fin de vie
- **absence sans salaire** jusqu'à 104 semaines en cas de décès de son enfant mineur
- **5 jours de congé**, dont 2 avec salaire en cas de décès d'un parent proche
- **1 jour d'absence** en cas de décès d'un parent éloigné

Visitez le site de la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) www.cnt.gouv.qc.ca

Vous pouvez demander une attestation de proche aidant·e signées par un·e professionnel·le de la santé.

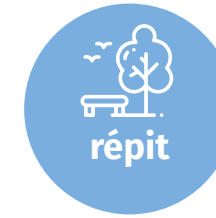
De quoi les personnes proches aidantes ont-elles besoin?



temps



flexibilité



répit



soutien

En tant qu'employeur, voici des mesures que vous pouvez mettre en place pour faciliter la conciliation proche aidance travail* :

- horaire flexible ou sur mesure et latitude pour les pauses ou les repas
- télétravail
- réduction volontaire du travail et semaine de travail comprimée
- repenser les congés pour prendre en compte la réalité des proches aidant·e·s : congé avec ou sans solde, banque de congés rémunérés pour force majeure
- consultations médicales en milieu de travail et télémédecine
- avances de fonds et instauration d'un fonds d'aide aux employés

* Issu d'un projet de recherche auprès de 1910 employeurs québécois, réalisé par Mélanie Gagnon et Catherine Beaudry, Professeures-chercheuses de l'UQAR.

Améliorer la conciliation proche aidance travail contribue à :



DIMINUER

le taux d'absentéisme et de présentéisme



FAVORISER

la motivation, l'efficacité et l'engagement au travail



FACILITER

l'attraction et la rétention de la main d'œuvre

L'inaction coûte cher!

La proche aidance coûte aux entreprises canadiennes près de 1,3 milliard de dollars chaque année.

Une personne proche aidante sur deux s'absente du travail en moyenne de 8 à 9 jours par année.

